

---

**Audience Président – syndicats du 29 novembre :  
un « dialogue social » renoué ?**

Les agents de l'IRD, ITA et chercheurs, fonctionnaires et précaires, sont toujours confrontés aux conséquences du déménagement du siège, dont tout démontre qu'il était injustifié et néfaste, comme cela était prévisible. FO pour sa part avait mis en garde contre le projet et l'avait combattu.

S'y ajoutent les conséquences de la réorganisation de l'IRD, en application des nouveaux statuts. Cette réforme voulue par la Ministre fait partie de la « restructuration » d'ensemble de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Autonomie, fusions, regroupements, restructurations, « pilotage » par des Agences, « axes prioritaires » ministériels, remplacement progressif des fonctionnaires d'Etat par des contractuels : il s'agit de rompre avec le service public républicain, pour « adapter » chaque établissement à la concurrence organisée dans le cadre de l' « Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » (processus de Bologne) et à l'échelle internationale.

Pour permettre le tri entre disciplines ou domaines « utiles » et « inutiles », entre établissements « utiles » et « inutiles », entre missions de service public « utiles » et « inutiles », entre personnels ITA, BIATOS, universitaires, chercheurs, « utiles » et « inutiles », il faut en finir avec les statuts de fonctionnaires d'Etat des personnels, avec leurs droits et garanties, avec la liberté de la recherche, qui constituent autant d'obstacles à ces réformes.

Ce sont les mêmes critères de concurrence, d' « utilité » pour satisfaire les marchés financiers, qui font que les retraites à 60 ans et le Code des pensions civiles et militaires sont jugés « inutiles ».

Le SNPREES-FO combat ces réformes, revendique, et demande de pouvoir négocier sur la base de ses revendications.

C'est conformément à ce mandat syndical que le SNPREES-FO a participé à l'audience du 29 novembre avec le Président et Directeur Général Délégué Ressources de l'IRD.

## **Communiqué du SNPREES-FO à l'issue de la rencontre avec le Président et le Directeur Général Délégué Ressources de l'IRD**

En introduction, le Président de l'IRD a rappelé les grandes échéances de l'année écoulée, et a indiqué qu'il était nécessaire de maintenir les possibilités d'échange avec les organisations syndicales et de débattre des problèmes futurs.

Le SNPREES-FO considère que tout dialogue social a été rompu à l'IRD depuis plusieurs années, aussi bien en ce qui concerne les réformes d'origine ministérielle que des questions plus spécifiques à l'IRD, et dépendant directement de sa direction.

Si les textes règlementaires ont été respectés dans la forme (convocation des instances paritaires, etc.), s'il y a eu « échanges » très généraux avec la direction, le SNPREES-FO n'a pas pu négocier avec la direction de l'IRD sur ses revendications.

Le SNPREES-FO considère que la réorganisation de l'IRD, se surajoutant aux conséquences dramatiques du déménagement du siège, met en péril l'existence de l'IRD. Les agents en subissent chaque jour les conséquences et craignent pour leur avenir. La direction de l'IRD n'a que trop tardé à entendre les revendications des personnels.

Le SNPREES-FO s'est ainsi étonné d'apprendre dans cette réunion l'existence d'un projet de « plan d'accompagnement des personnels », plan qui devrait être soumis au CTPC. Il demande à être informé du projet, et à pouvoir en négocier le contenu. Le Président a répondu positivement.

Le SNPREES-FO a indiqué qu'il était présent dans cette réunion dans un esprit constructif, et demande l'ouverture de véritables négociations sur les revendications. A titre d'exemple :

- Mesures concrètes pour qu'il soit tenu compte des avis du Conseil Scientifique (« *le document « l'IRD Demain » n'exprime aucune ambition scientifique, dessert l'IRD et hypothèque l'avenir de l'opérateur de recherche* » ... ) ;
- Garanties pour les personnels, notamment pour la « mobilité » qui découle de la réorganisation de l'IRD : mobilité interne entre IRD, AIRD, services ; mobilité « externe » avec toutes les menaces que fait peser la nouvelle loi sur la mobilité
- Garanties pour les agents expatriés (congés, fin de mission, respect des intérêts matériels et moraux)

Le SNPREES-FO considère comme positif l'engagement formel pris par le Président au cours même de la réunion sur le dernier point : concernant l'expatriation, tout refus de Mission Longue Durée, de départ ou prolongation d'affectation fera l'objet d'un avis motivé et pourra donner lieu à recours.

Le SNPREES-FO a pris acte de la réponse favorable du Président à sa demande. Cette réponse doit être suivie d'effet. Le SNPREES-FO fera parvenir au Président et DGDR la liste exhaustive des revendications qu'il souhaite présenter dans ces réunions de négociations.

**Le SNPREES-FO s'adresse à tous les agents pour qu'ils lui fassent parvenir leurs revendications, individuelles et collectives, afin qu'elles soient déposées auprès de la direction de l'IRD et fassent l'objet de négociations.**

(Les situations personnelles indiquées à titre d'exemple seront rendues anonymes. Précisez si vous désirez que votre dossier personnel soit défendu).

**Transmettez vos revendications, demandes aux militants FO, ou les envoyer à Sonia Bouzid ([sonia.bouzid@ird.fr](mailto:sonia.bouzid@ird.fr)), représentante du SNPREES-FO au centre de Bondy**

Montreuil, le 30 novembre